

## **Le taux de mortalité maternelle devra se situer à 83 pour 100.000 naissances vivantes en 2015**

### **Santé**

Posté par: Visiteur

Publié le : 20-04-2010 22:20:59

**Le taux de mortalité maternelle au Maroc devra se situer à 83 pour 100.000 naissances vivantes (NV) et celui d'accouchement en milieu surveillé à 90% à l'horizon 2015, contre 227 pour 100.000 NV et 61% relevés durant la période 1996-2003, indique le ministère de la santé.**

Afin de relever ce défi, qui s'inscrit dans le cadre de la réalisation du 5ème Objectif du Millénaire pour le développement (OMD5), le ministère s'est engagé dans un plan d'action volontariste visant l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, qui a enregistré des réalisations encourageantes, deux années après sa mise en oeuvre.

Concernant la réduction des barrières d'accès aux soins obstétricaux, le plan d'action a permis l'instauration de la gratuité de l'accouchement et de la césarienne grâce à l'octroi d'une subvention annuelle des structures d'accouchement de l'ordre de 114 millions DH (MDH), ainsi que celle de la gratuité du transport sanitaire grâce à l'acquisition d'ambulances équipées et le renforcement des moyens de communication pour des montants respectifs de 35 MDH et de 297.000 DH, souligne un communiqué du ministère.

Ce plan a aussi permis l'amélioration de la disponibilité des ressources humaines à travers l'affectation de 498 sages-femmes durant la période 2008-2009, de 29 gynéco-obstétriciens et de 27 réanimateurs, l'amélioration de la disponibilité des médicaments vitaux et de l'accès aux examens complémentaires nécessaires pour la consultation prénatale, outre le renforcement de la stratégie de couverture mobile et la mise en place de personnes-relais communautaires formées pour des prestations de proximité dans les zones enclavées.

Pour ce qui est de l'amélioration de la qualité de la prise en charge de la grossesse et de l'accouchement, un système de surveillance des décès maternels a été instauré en 2008 qui a permis, dès la première année de sa mise en oeuvre, la notification de 49% des décès de femmes dont l'âge se situe entre 15 et 49 ans, ainsi que l'audit confidentiel de 65% des décès maternels.

Les résultats préliminaires de ce système font état d'une nette amélioration aussi bien pour les indicateurs de suivi de la grossesse et de l'accouchement que pour les indicateurs de la mortalité, ajoute la même source.

Le taux d'accouchement en milieu surveillé a augmenté de 22%, en passant de 63% en 2003 à 83% en 2009. Ainsi, la proportion des femmes qui accouchent à domicile n'est plus que de 17 pc contre 37% en 2003. Quant au taux de césarienne, il est passé de 5,4% en 2004 à 7,5% en 2009.

S'agissant de la réduction de la mortalité maternelle, et en se basant sur les résultats provisoires de l'enquête nationale démographique réalisée par le HCP, le taux de mortalité maternelle a atteint 132 pour 100.000 NV en 2009 contre 227 pour 100.000 NV pour la période 1996-2003, soit une

diminution de 42%.

Ce pourcentage est bien meilleur que celui fixé dans le cadre des OMD qui établissent ce taux à 144 décès en 2009 pour arriver à atteindre 83 décès pour 100.000 NV en 2015, noté le communiqué.

MAPF